



Rat der
Eidgenössischen
Technischen
Hochschulen

Conseil des
écoles
polytechniques
fédérales

Consiglio
dei
politecnici
federali

Cussegl da
las scolas
politecnicas
federalas

Board of the
Swiss Federal
Institutes
of Technology

Conseil des EPF, Häldeliweg 15, 8092 Zurich

A l'intention du personnel du Domaine des EPF

Zurich, le 29 septembre 2025

Examen des principales composantes du système salarial utilisé par le Domaine des EPF ainsi qu'analyse de l'égalité des salaires 2025 selon la Loi sur l'égalité (LEg)

Madame, Monsieur, chères collaboratrices et chers collaborateurs du Domaine des EPF,

Les principales composantes du système salarial ont été examinées en 2025 avec le soutien de la société de conseil externe Kienbaum SA, qui a formulé des recommandations d'action. Il ressort de cette analyse approfondie que le système salarial actuel constitue un cadre stable et pérenne pour le Domaine des EPF et que la systématique du système salarial est respectée en tout temps. Chaque institution possède un profil qui lui est propre et se distingue par sa taille et sa structure, ce qui explique que le système salarial ne soit pas toujours appliqué d'une manière identique. Ces approches parfois différentes mais justifiées n'ont néanmoins aucun impact négatif sur l'égalité des salaires. Les résultats obtenus dans le cadre de l'analyse sont excellents.

L'analyse de l'égalité des salaires 2025 a porté sur un échantillon de 10 371 jeux de données à la date de référence du 1^{er} avril 2025 contenant toutes les catégories de personnel soumises au système salarial. Des statistiques descriptives ont été utilisées pour vérifier la répartition des hommes et des femmes ainsi que les salaires moyens aux différents échelons fonctionnels. Une analyse de régression a permis de déterminer l'écart salarial corrigé au niveau du Domaine des EPF et pour chaque institution. Pour ce faire, les facteurs suivants ont été pris en compte: échelon fonctionnel/ domaine de fonction, années d'expérience et lieu de travail.

Les excellents résultats obtenus montrent que toutes les institutions du Domaine des EPF remplissent les critères cumulatifs en matière d'égalité salariale et que l'analyse de l'égalité des salaires est concluante pour chacune d'elles. L'écart salarial corrigé est de l'ordre de 0% pour l'ensemble du Domaine des EPF, un score nettement inférieur au seuil de tolérance de 5%. L'écart constaté dans les six institutions fluctue entre +0,2% et -0,6%.

Ces conclusions particulièrement positives montrent que l'égalité des salaires est respectée malgré la grande diversité des institutions du Domaine des EPF et attestent que le Domaine des EPF est un employeur attrayant à long terme, tant pour les personnes qui y travaillent de longue date que pour les futurs collaboratrices et collaborateurs.

Dans l'espoir que ce compte rendu vous aura été utile, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chères collaboratrices et chers collaborateurs du Domaine des EPF, mes salutations les meilleures.


Prof. Michael O. Hengartner
Président du Conseil des EPF

Conseil des EPF
Häldeliweg 15, 8092 Zurich
Hirschengraben 3, Case postale, 3011 Berne
T +41 58 856 86 82, www.cepf.ch

Michael O. Hengartner
T +41 58 856 86 01
michael.hengartner@ethrat.ch